

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
182. <i>Barils à l'huile de charbon</i> :—Correspondance concernant la saisie de barils à l'huile de charbon à Sandwich, Windsor et Walkerville. ( <i>Non imprimé, 202.</i> ) ( <i>Document No 71a.</i> )	Par ordre 109	131
183. <i>Industrie agricole</i> :—Pétition au ministre de l'agriculture, demandant que l'on accorde des prix pour les meilleures essais, traités et autres compositions littéraires sur l'industrie agricole et les arts mécaniques. ( <i>Non imprimé, 201.</i> ) ( <i>Document No 36b.</i> )	Par ordre 29	142
184. <i>Immigrants et immigration</i> :—Nombre d'immigrants qui sont supposés s'être établis dans Ontario durant les années 1879-83. ( <i>Non imprimé, 278.</i> ) ( <i>Document No 106.</i> )	Par ordre 22	225
185. Rapport du Haut-Commissaire concernant l'immigration au Canada. ( <i>Imprimé pour être distribué seulement, 201.</i> ) ( <i>Document No 76c.</i> )	Par ordre 36	169
186. Etat donnant le nombre de personnes qui sont entrées dans le Manitoba et de celles qui en sont sorties par voie ferrée durant le cours de chaque mois de la dernière année civile; aussi copie de toute correspondance, rapports, données et états sur lesquels le gouvernement a basé son évaluation du nombre des immigrants venant de pays particuliers qui se sont fixés durant l'année dans chaque province du Canada et dans les territoires du Nord-Ouest, et du nombre de Canadiens qui ont quitté pendant l'année chaque province ou territoire ou le Canada. ( <i>Non imprimé, 413.</i> ) ( <i>Document No 106b.</i> )	Par ordre 36	333
187. Copie de toute correspondance et arrangements entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, au sujet de l'émigration au Manitoba et au Nord-Ouest. ( <i>Non imprimé, 276.</i> ) ( <i>Document No 31a.</i> )	Adresse 59	225
188. Etat donnant le nombre et les noms des agents d'immigration employés pendant l'année 1883. ( <i>Non imprimé, 278.</i> ) ( <i>Document No 106a.</i> )	Par ordre 110	248
189. Etat donnant les noms des personnes qui se sont adressées l'an dernier au département de l'émigration pour avoir les services d'émigrants.	Par ordre 155	—